

# DÉFENDRE LES DROITS HUMAINS ET L'ENVIRONNEMENT : À QUEL PRIX ?

*L'enjeu crucial de la protection  
des défenseur.se.s*

MAI 2019

# SITUATION DES DÉFENSEUR.S.E.S DE L'ENVIRONNEMENT DANS LE MONDE

En 2017, 317 défenseurs des droits humains<sup>1</sup> ont été assassinés dans 27 pays dont 207 défenseurs de l'environnement et du droit à la terre selon le rapport annuel de Global Witness. Il s'agit de l'année la plus meurtrière jamais connue pour les défenseurs de l'environnement<sup>2</sup>. Selon ce même rapport, ces chiffres ne reflètent cependant que les meurtres signalés, « [il s'agit de la pointe émergée de l'iceberg, le chiffre réel est sans doute bien plus élevé](#) »<sup>3</sup>. Bien plus encore de défenseurs subissent menaces, intimidations, persécutions, harcèlement judiciaire, agressions et arrestations arbitraires pour leur combat pacifique en faveur de l'environnement et des droits humains. Les chiffres de l'année 2018 ne sont pas encore connus mais tout laisse à penser qu'ils seront une nouvelle fois dramatiques.

## DES COMBATS DE PLUS EN PLUS RISQUÉS

Les secteurs d'activités les plus dangereux pour les défenseurs de l'environnement et du droit à la terre sont les industries extractives (mines, pétrole, gaz), l'industrie agroalimentaire (bétail, huile de palme, sucre, coton, etc.) les exploitations forestières, le braconnage et les barrages.

Face à ces industries, les défenseurs de l'environnement sont, chaque jour, de plus en plus nombreux à être menacés dans leur combat pour protéger leurs communautés, leurs terres et leurs moyens de subsistance des impacts socio-environnementaux négatifs des projets et politiques de développement à grande échelle mis en œuvre par les entreprises, les investisseurs et les gouvernements. Ils mettent en lumière **les causes profondes et les responsables de la crise climatique et de la pauvreté, et dénoncent les injustices et les abus de pouvoir** afin de créer une société qui repose sur des valeurs d'équité, de justice, et sur le respect de l'environnement.

C'est une réalité que vivent chaque jour de nombreux militants de base de la fédération des Amis de la Terre International, ainsi que les membres des communautés qu'ils accompagnent : **ils mettent leurs propres vies en danger** et en particulier ceux qui se battent pour défendre les droits des communautés pauvres et isolées dans les pays où ces droits sont le plus mis en danger.

Dirigeants et militants locaux, notamment au sein des communautés indigènes, se mobilisent pour le contrôle démocratique des ressources naturelles rares et précieuses, y compris la terre, l'eau et les forêts.

## LES ETATS DOIVENT AGIR

Les auteurs de ces abus opèrent régulièrement au nom d'autorités publiques ou d'entreprises multinationales pour protéger les intérêts privés. Cependant, **les responsables de ces violations n'ont que rarement à répondre de leurs actes**, et les victimes ont très difficilement accès à la justice.

Les États ont le devoir primordial, en vertu du droit international, de veiller à ce que les défenseurs des droits humains puissent militer en toute sécurité. Cependant, les défenseurs de l'environnement font face à des risques spécifiques et élevés **parce qu'ils défient d'importants intérêts économiques**. A cet égard, les normes non contraignantes édictées pour les entreprises, ainsi que les **mécanismes volontaires** édictés par les entreprises sont malheureusement **insuffisants** pour permettre une véritable prévention et réparation des atteintes causées aux défenseurs des droits humains et de l'environnement.

En plus des législations nationales visant spécifiquement à protéger les défenseurs que les Etats devraient établir mais qui ont du mal à voir le jour (notamment dans les pays du Sud les plus touchés), **l'adoption d'instruments contraignants et de mécanismes de sanction** qui s'appliqueraient aux entreprises est nécessaire pour protéger les défenseurs.

Les Amis de la Terre France et International œuvrent pour l'adoption de tels instruments via, par exemple, leur implication pour l'élaboration d'un instrument international légalement contraignant pour prévenir les atteintes aux droits humains commises par les multinationales (projet de traité actuellement en négociation au Conseil des Droits de l'Homme de l'ONU), et de législations nationales et européennes sur le devoir de vigilance des multinationales dans leur chaîne de production et d'approvisionnement.

1. Rapport annuel sur les défenseurs des droits humains en danger, *Front Line Defenders*, 2017

2. « *At what Cost* », Rapport 2018 de Global Witness, p.38

3. « *Les défenseurs de l'environnement de plus en plus menacés* », Libération, 13 juillet 2017



© JA! / Friends of the Earth Mozambique



# ZOOM SUR 3 PAYS EMBLÉMATIQUES

© LRC / Friends of the Earth Philippines



© IUCN Netherlands

# LE MOZAMBIQUE

Le Mozambique fait l'objet de deux gigantesques projets extractifs : l'industrie du gaz dans la province de Cabo Delgado au Nord du Mozambique et l'industrie du charbon dans la province de Tete. Ces deux projets étant relativement récents, les atteintes aux droits humains des populations et à l'environnement ne vont aller qu'en augmentant et vont dès lors accroître les revendications des défenseurs et donc les risques pour leur sécurité si des normes plus contraignantes ne sont pas établies.

[Selon Amnesty International](#)<sup>1</sup>: « Des sociétés minières ont acquis des terrains utilisés par les personnes qui y vivaient, aggravant l'insécurité alimentaire existante dont souffraient plus de 60 % des populations rurales qui tiraient de la terre leurs moyens de subsistance, leur nourriture et leur eau ».

Aux termes du rapport 2018 de Global Witness, un seul cas d'assassinat de défenseur de l'environnement à été rapporté au Mozambique. **Cet assassinat est intervenu dans le cadre du projet minier de l'entreprise Vale** alors que les populations protestaient contre l'acquisition de leurs terres pour ledit projet. D'autres cas d'assassinats et de personnes victimes d'intimidation, de harcèlement et d'agression sont cependant répertoriés régulièrement. En effet, aux termes d'un [rapport de mai 2019 de l'ONG américaine Freedom House](#),<sup>2</sup> « Les ONG au Mozambique travaillent dans des conditions parmi les plus restrictives et même dangereuses de la région, et ont été effectivement réduites au silence. Entre 2010 et 2017, plusieurs responsables d'ONG ont été harcelés, arrêtés, enlevés ou tués ».

Dans la province de Cabo Delgado, alors même que les extractions de gaz n'ont pas encore débutées, de nombreuses communautés sont déjà affectées (pêcheurs agriculteurs, femmes, etc.).

Par ailleurs, depuis l'arrivée de l'industrie gazière, de violentes attaques ont eu lieu à l'encontre des communautés, tuant des dizaines d'innocents. Il y a une incertitude s'agissant des personnes à l'origine de ces

attaques et le gouvernement a fait appel à l'armée pour « protéger » les communautés. Cependant, l'effet semble inverse puisque la présence de l'armée suscite la peur au sein de la population, de même que la présence récente de sociétés internationales privées de sécurité.

L'Etat français a une responsabilité particulière concernant ce projet gazier car **Total** s'est engagé, début mai 2019, à [en acquérir une grande partie](#).<sup>3</sup> Ce projet implique d'autres **entreprises françaises (TechnipFMC, EDF)** et est soutenu à la fois par la **Banque publique d'investissement** et des **banques privées françaises**<sup>4</sup>.

Par ailleurs, l'industrie du charbon a quasiment transformé la province de Tete en zone de non-droit où les entreprises (notamment la société brésilienne Vale et la société indienne Jindal) règnent pour exploiter les ressources naturelles comme elles l'entendent. En effet, le gouvernement concède des traitements de faveur à ces entreprises et n'applique pas la législation, tel que le droit de l'environnement et le droit foncier. Des communautés se trouvent enclavées à l'intérieur même de la concession minière, et souffrent de menaces et intimidations ainsi que d'une limitation de leur [droit à la libre circulation](#).<sup>5</sup>

La présence de Vale et Jindal est intimement liée à des violations de droits humains et à des manquements dans le cadre de la réinstallation des populations déplacées tels que des atteintes au droit à un logement, au droit à l'accès à des terres cultivables, à l'eau potable et à la santé, au droit à l'alimentation (perte de souveraineté alimentaire), au droit à la sûreté, au droit de manifester, etc.

1. Rapport sur le Mozambique d'Amnesty International (2017-18)
2. *Freedoms Under Threat: The Spread of Anti-NGO Measures in Africa*, par Godfrey M. Musila
3. « Anadarko, le coup gagnant de Total en Afrique », La Croix, 10 mai 2019
4. Pour plus d'informations, voir la note des Amis de la Terre France *La France amorce une bombe climatique au large du Mozambique*, mai 2019.
5. <http://www.verdade.co.mz/destaques/democracia/46924-jindal-intimida-activistas-da-ong-justica-ambiental>



# LES PHILIPPINES

**Les Philippines sont l'un des pays au monde le plus dangereux pour les militants écologistes. En effet, il s'agit du pays d'Asie où le plus de défenseurs de l'environnement sont assassinés, avec le triste record de 48 assassinats en 2017 <sup>1</sup>.**

L'un des drames s'est déroulé dans la ville du Lac Sebu. Les militaires ont débarqué au sein d'une petite communauté autochtone dénommée Taboli-manubo laissant derrière eux 8 personnes mortes, 5 blessés et provoquant la fuite de 200 autres.

Depuis l'arrivée au pouvoir du Président Rodrigo Duterte le 30 juin 2016, le nombre de défenseurs de l'environnement assassinés a augmenté de manière significative. Les défenseurs de l'environnement sont qualifiés de « drogués » ou de « rebelles communistes » afin de justifier leur assassinat. La militarisation, la multiplication des groupes armés et l'échec du gouvernement à protéger les défenseurs permettent également d'expliquer [cette terrible augmentation](#).<sup>2</sup>

En 2017, 67% des assassinats ont eu lieu sur l'île de Mindanao, connue pour ses nombreuses ressources, et

41 % sont en lien avec l'industrie agroalimentaire.<sup>3</sup>

Les trois principaux projets qui mettent en danger les communautés locales et l'environnement et qui font l'objet de revendication par les défenseurs sont le projet d'extraction de cuivre et d'or à Tampakan (précédemment détenu par Glencore et aujourd'hui par Indophil Ltd), la centrale de charbon détenue par Sarangani Energy Corporation (SEC) (financé par la Banque Mondiale) et le projet minier du Lac Sebu détenu par un conglomérat philippin.

Les militaires sont les principaux suspects des assassinats. Ils utilisent régulièrement des bombardements et la militarisation des aires rurales pour déloger les populations de zones convoitées par les entreprises. Ce sont en particulier [les populations autochtones](#)<sup>4</sup>, résistantes à de grands projets miniers ou d'agrobusiness sur leurs terres, qui sont victimes de ces agissements.

1&3. « At what Cost », Rapport 2018 de Global Witness

2 & 4. Les défenseurs de l'environnement de plus en plus menacés, Libération, 13 juillet 2017

# LA RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO (RDC)

**Selon le rapport 2018 précité de Global Witness : « Parmi les 19 cas signalés d'assassinats de défenseurs de l'environnement et du droit à la terre en Afrique, 17 ont perdu la vie alors qu'ils défendaient des zones protégées contre les braconniers et mineurs illégaux, dont 12 en République Démocratique du Congo ».**

De nombreux projets d'exploitation sont en cours de réalisation en RDC par des entreprises multinationales : l'exploration et l'exploitation du pétrole à Moanda (Bas Congo) par la société franco-britannique Perenco, dans la province de l'Ituri par la société Total, dans le parc de Salonga par la société sud-africaine Dig Oil, l'exploitation du méthane dans le lac Kivu, etc.

L'étendue des territoires concédés aux entreprises est toujours plus importante au détriment de l'environnement. En effet, le gouvernement congolais, afin de contourner la législation congolaise au terme de laquelle il est strictement interdit de mener des activités pouvant altérer les écosystèmes dans une aire protégée, a décidé de procéder à un déclassement de portions des parcs naturels des Virunga et de la Salonga (inscrits au patrimoine de l'UNESCO) afin d'en faire des zones à intérêt pétrolier. A cet égard, le chef du parc naturel des Virunga et fervent opposant au projet pétrolier, Emmanuel de Mérode, a été l'objet d'[une attaque par balles](#).<sup>1</sup>

Selon un rapport du CCFD - Terre Solidaire, « la compagnie franco-britannico-bahamienne [Perenco] opère sur le territoire de Muanda depuis plus de dix ans, sans s'être préoccupée de manière systématique

[de l'impact de ses opérations sur les populations](#) »<sup>2</sup>. Ce rapport pointe également du doigt la responsabilité des Etats français et britannique face aux agissements de « leurs » entreprises puisqu'ils se sont « engagés à veiller à la conduite responsable des entreprises domiciliées dans leur territoire ». Il est important de souligner que, au vu des seuils élevés de la loi française sur le devoir de vigilance (plus de 5 000 salariés en France ou plus de 10 000 dans le monde), Perenco n'est pas soumis à cette loi et donc aux nouvelles obligations légales qu'elle crée en termes de prévention des atteintes graves aux droits humains et à l'environnement commises par ses filiales, sous-traitants et fournisseurs dans le monde.

L'Observatoire des multinationales complète le rapport du CCFD - Terre Solidaire en précisant que les communautés qui essaient de dénoncer ce que leur environnement ou eux-mêmes subissent du fait des activités de Perenco ont des difficultés à faire entendre leur voix et sont même parfois victimes de violence physique. Le droit de manifester a été mis à mal à plusieurs reprises par les militaires de la base de Kitona qui les ont empêchés de manifester contre Perenco. [Certains leaders ont même été frappés et emprisonnés](#).<sup>3</sup>

1. <https://www.globalwitness.org/fr/archive/urgent-investigation-footing-Virginia-park-chief-warden-needed/>

2. *Pétrole à Muanda : la justice au rabais*, CCFD-Terre Solidaire, 2013

3. *Perenco en RDC : quand le pétrole rend les pauvres encore plus pauvres*, Observatoire des multinationales, 23 janvier 2014

# LE PROJET DE TRAITÉ DES NATIONS UNIES SUR LES MULTINATIONALES ET LES DROITS HUMAINS

© Victor Barro / Friends of the Earth International

Sous l'impulsion de l'Equateur et de l'Afrique du Sud, le Conseil des Droits de l'Homme de l'ONU a adopté, en juin 2014, la résolution 26/9, qui crée un groupe de travail intergouvernemental (GTIG), mandaté pour élaborer un instrument juridique contraignant sur les sociétés transnationales et autres entreprises et les droits de l'Homme<sup>1</sup>.

## POURQUOI CE TRAITÉ

L'un des objectifs de ce traité est de faciliter l'accès à la justice pour les communautés et travailleurs victimes d'atteintes à leurs droits fondamentaux par les multinationales et de pouvoir mettre en œuvre de manière effective leur responsabilité légale pour qu'elles réparent les conséquences de leurs agissements, y compris pour des activités de leurs filiales et de toute entité de leur chaîne de valeur.

Pour être effectif, ce traité devrait inclure des obligations à la charge des Etats afin qu'ils établissent des mesures propres à protéger les défenseurs qui osent s'opposer pacifiquement à des projets nocifs et dénoncer les agissements de multinationales qui portent atteinte aux droits humains ou à l'environnement.

## UN PROCESSUS ENTRAVÉ PAR L'UNION EUROPÉENNE

En octobre 2018, la 4ème session de négociation du GTIG a rassemblé plus de 300 représentants de la société civile, dont la coalition française sur le traité ONU - coordonnée par les Amis de la Terre France-, qui se sont mobilisés pour renforcer le premier avant-projet de traité négocié par les États, et attaqué par les lobbies.

Cette session de négociation représente une avancée majeure puisque depuis près de 50 ans, toutes les

tentatives antérieures d'adoption par les Nations Unies de normes contraignantes pour les multinationales avaient échoué, du fait de l'opposition des pays du Nord et des grandes entreprises. Cependant, au terme de cette session, l'Union Européenne a fait preuve d'une mauvaise volonté exemplaire et, après s'être murée dans le silence, a demandé de se désolidariser des conclusions organisant la poursuite du processus de négociations.<sup>2</sup> Il s'agit d'un acte supplémentaire qui vient s'ajouter aux manœuvres d'obstruction de l'Union européenne depuis 2014.<sup>3</sup>

## UNE CAMPAGNE CITOYENNE DE GRANDE AMPLEUR

Afin d'appeler l'Union Européenne et ses Etats membres à s'impliquer activement et positivement pour l'adoption de ce traité, la campagne « [Des droits pour les peuples, des règles pour les multinationales](#) » a été lancée en janvier 2019 par une large coalition européenne d'associations, syndicats et mouvements sociaux.

Cette campagne est aujourd'hui soutenue par plus de 200 organisations en Europe dont une quarantaine en France, et a déjà réuni [plus d'un demi-million de signataires](#).<sup>4</sup> En plus du traité à l'ONU, la pétition demande l'adoption de normes contraignantes aux niveaux européen et national, et la suppression des mécanismes de règlements des différends entre investisseurs et Etats (ISDS en anglais), qui minent la capacité des Etats à protéger les droits humains, l'environnement et le climat.

1. Voir tous les documents relatifs à ce GTIG sur le [site du Conseil des droits de l'Homme](#) : notamment la [résolution 26/9](#)
2. Voir le [communiqué de presse du 19 octobre 2018](#) de la Coalition française pour le traité ONU.
3. Voir le [rapport des Amis de la Terre France et de leurs partenaires \(octobre 2018\)](#) : [Impunité Made in Europe- Les liaisons dangereuses de l'UE et des lobbies contre le traité ONU sur les multinationales](#) - ainsi que le rapport du CCFD-Terre Solidaire (octobre 2018) : [Une stratégie de diversion - L'Union européenne dans les négociations pour un traité onusien sur les entreprises transnationales et les droits humains](#).
4. <https://www.amisdelaterre.org/Elements-de-la-campagne-europeenne-Stop-Impunite-Des-droits-pour-les-peuples.html>

# NOS RECOMMANDATIONS AUX ÉTATS

Afin de permettre aux défenseurs des droits humains et de l'environnement de continuer à mener leurs combats en faveur de la protection et de la réalisation des droits humains<sup>1</sup> et de l'environnement sans subir d'atteinte à leur intégrité ou même à leur vie, diverses actions doivent être mises en œuvre par les Etats.

Avant toute chose, les Etats se doivent de respecter les instruments de droit international élaborés au sein des Nations Unies, et auxquels ils ont accepté de se conformer via leur ratification, tel que la Charte internationale des droits de l'homme (qui comprend la Déclaration universelle des droits de l'homme, le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, le Pacte international relatif aux droits civils et politiques et ses deux protocoles facultatifs) et la Déclaration sur les défenseurs des droits de l'homme adoptée en 1998 par l'Assemblée Générale des Nations Unies.

Afin de rendre cette protection effective, les Etats doivent entreprendre des actions efficaces pour empêcher les violations du droit à la vie et à l'intégrité des défenseurs tant par des acteurs publics que privés. S'associant notamment aux [recommandations d'Amnesty International](#)<sup>2</sup>, les Amis de la Terre France demandent aux Etats de :

- **Soutenir publiquement** le travail réalisé par les défenseurs afin de sensibiliser l'opinion et de garantir un environnement sûr et favorable pour mener leurs combats,
- Adopter des lois nationales afin de **rendre effective l'application des instruments internationaux**,
- Mettre en œuvre des **mécanismes de protection des défenseurs** en concertation avec les défenseurs et les organisations de la société civile afin de prévenir les menaces, agressions, homicides et disparitions forcées des défenseurs,
- Mener des **enquêtes efficaces et impartiales** lorsque des atteintes aux défenseurs sont constatées (notamment lors de leur disparition),
- **Poursuivre en justice**, lors d'un procès équitable, et **sanctionner de manière appropriée** les auteurs des atteintes et **octroyer des réparations** aux défenseurs,
- Participer activement aux négociations pour **l'adoption du traité des Nations Unies sur les multinationales et les droits humains**, et
- Adopter, au niveau national et européen, **des législations contraignantes sur le devoir de vigilance des multinationales** en matière d'atteinte envers les droits humains et l'environnement dans leur chaîne de production et d'approvisionnement et leur obligation légale de réparation en cas de manquement à ce devoir.

1. Article 1 de la Déclaration sur les défenseurs des droits de l'homme
2. Recommandations du rapport d'Amnesty International "*Attaques mortelles mais évitables: Homicides et disparitions forcées à l'encontre des personnes qui défendent les droits humains*", 5 décembre 2017, N° d'index: ACT 30/7270/2017.



© Greenpeace

## CONTACT:

**JULIETTE RENAUD**

**Responsable de campagne sur  
la Régulation des multinationales**

[juliette.renaud@amisdelaterre.org](mailto:juliette.renaud@amisdelaterre.org)

**09.72.43.92.61**

[www.amisdelaterre.org](http://www.amisdelaterre.org)